



Demande d'attribution d'une carte d'accès aux Points Propres du SMDO

pour les particuliers

Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise dispose d'un système de gestion informatisé des accès aux Points Propres du territoire, à l'aide d'une carte individuelle à code-barres.

Depuis le 1^{er} juin 2011, la carte est **obligatoire** et **gratuite** pour accéder aux Points Propres.

Une seule carte est délivrée par foyer. Elle est personnelle et ne peut, en aucun cas, être prêtée en dehors des personnes du foyer.

Pour obtenir cette carte, vous devez compléter ce formulaire et le remettre au gardien du Point Propre de rattachement de votre commune accompagné de **la copie des documents** suivants :

- ◇ pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour) ;
- ◇ justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, quittance de loyer ou d'assurance, impôt locaux).

Lors de la remise du dossier complet, une carte provisoire en papier vous est remise par le gardien vous permettant de faire des apports.

Dans un délai de 3 semaines, votre **carte définitive** vous sera envoyée par courrier.

Précisez si : 1^{ère} demande Autre – à préciser : _____
(changement d'adresse, d'état civil, etc...)

Renouvellement – cause du renouvellement : _____
(ne pas joindre les copies des documents)

(Merci d'écrire en lettres majuscules)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe ou mobile (*obligatoire*) :

Mail :

certifie l'exactitude des renseignements fournis ainsi que la validité des pièces produites à l'appui de la demande de carte d'accès au Point Propre de rattachement de ma commune.



Le : _____

Signature du demandeur
précédée de la mention « lu et approuvé » :

Adresse postale :
SMDO
CS 30316
60203 COMPIEGNE Cedex

Téléphone : 03 44 38 29 00
Télécopie : 03 44 38 29 01